

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2010

OBJET

de la Délibération

RENOVATION DU GYMNASE DE KERJALOTTE ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Date de convocation du Conseil Municipal

20 mai 2010

Date d'affichage : 20 mai 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à M. PARMENTIER

M. LE BARON à M. MARCHAND

Mme LE DOARE à Mme GREZE

Mme GUEGAN à M. PERESSE

RENOVATION DU GYMNASSE DE KERJALOTTE

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Le conseil municipal du 6 novembre 2008 a approuvé la proposition de rénovation du gymnase de Kerjalotte et celui du 15 décembre 2009 a validé le projet.

Un appel public à la concurrence a été lancé le 17 mars 2010 pour un appel d'offres ouvert comportant 18 lots avec une date limite de retour des offres fixée au 30 avril 2010.

38 offres sur support papier ont été réceptionnées dont une arrivée hors délai et 2 offres dématérialisées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 07 mai 2010 pour l'attribution.

Le cabinet DESMANTS-HANCQ-LESOURD, maître d'œuvre de l'opération, a présenté son analyse des offres.

Après en avoir délibéré, la commission a décidé :

Lot 1 – terrassement – VRD

Deux offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise BRULE et WEICKERT de PLOURAY en offre de base avec option clôtures pour un montant total de 99 332.57 € HT (118 801.75 € TTC)

Lot 2 – gros œuvre

Une seule offre a été reçue. La commission a décidé de la retenir car elle entre dans l'estimation administrative. Il s'agit de la proposition de l'entreprise MAHO-Le Bâtiment Pontivyen de PONTIVY en offre de base avec option socle béton pour un montant total de 266 669.05 € HT (318 936.18 € TTC)

Lot 3 – passerelle – charpente

Une seule offre a été reçue et la commission a décidé de la retenir en offre de base avec moins value . L'entreprise retenue est la société ATELIERS DAVID de GUERANDE pour un montant de 120 806.15 € HT (144 484.16 € TTC)

Lot 4 – isolation bardage

Trois offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir l'offre de l'entreprise ATELIERS DAVID de GUERANDE en offre de base pour un montant de 141 020.92 € (168 661.02 € TTC)

Lot 5 – étanchéité

Deux offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir l'offre des établissements DAVY de PLERIN en offre de base pour un montant de 29 134.72 € HT (34 845.13 € TTC)

Lot 6 – menuiseries extérieures

Cinq offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir l'offre de JSL de JOSSELIN d'un montant de 66 001 € HT (78 937.20 € TTC)

Lot 7 – menuiseries intérieures

Quatre offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir la proposition des Etablissements PORTIER et fils de LORIENT d'un montant de 91 304.61 € HT (109 200.31 € TTC)

Lot 8 – cloisons sèches

Trois offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise LE MOULLIEC de BAUD d'un montant de 35 408.70 € HT (42 348.81 € TTC)

Lot 9 – plafonds suspendus

Deux offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir l'offre de l'entreprise COYAC de VANNES en offre de base avec variante en moins value d'un montant de 22 092.20 € HT (26422.27 TTC)

Lot 10 – carrelages – faïence

Trois offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir la proposition de l'entreprise MOISAN de PONTIVY d'un montant de 46 852.52 € HT (56 035.61 € TTC)

Lot 11 - plomberie

Trois offres ont été réceptionnées, la commission a décidé de retenir celle de l'entreprise CSA de SAINT BRIEUC d'un montant de 34 375.80 € HT (41 113.46 € TTC)

Lot 12 – électricité

Sept offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir celle de l'entreprise EERI de VANNES d'un montant de 109 947.69 € HT (131 497.44 € TTC)

Lot 13 – chauffage – ECS – ventilation

Trois offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir celle de CSA de SAINT BRIEUC en offre de base avec options 2 - chaudière faible puissance – et 3 – pompe à chaleur ECS – d'un montant total de 138 221.48 € HT (165 312.89 € TTC)

Lot 14 – peintures – revêtements

Deux offres ont été réceptionnées, la commission a décidé de retenir celle de la SARL LE ROUX de PONTIVY en offre de base d'un montant de 36 870.88 € HT (44 097.57 € TTC)

Lot 15 – parquet sportifs

Deux offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir celle de l'entreprise VTI de ARGENTON LES VALLEES d'un montant de 13 903.51 € HT (16 628.60 € TTC)

Lot 16 – sols sportifs en PVC

Deux offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir celle de la SAS DUPUY de GUIDEL d'un montant de 87 613.67 € HT (104 785.95 € TTC)

Lot 17 – équipement sportif

Deux offres ont été réceptionnées, la commission a décidé de retenir celle de l'entreprise Alain MACE de PLAINE HAUTE en offre de base d'un montant de 26 093.41 € HT (31 207.72 € TTC)

Lot 18 – plateformes élévatrices

Quatre offres ont été reçues, la commission a décidé de retenir celle de la SARL ERMHES de VITRE en offre de base d'un montant de 33 100 € HT (36 302.30 € TTC)

Le montant des lots attribués, correspondant à la totalité des travaux, s'élève à 1 398 748,88 € H.T. (1 669 618,37 € T.T.C.)

Nous vous proposons :

- D'accepter les propositions de la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 27 mai 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**